

Assemblée communale ordinaire de la Commune d'Auboranges
Jeudi 13 décembre 2012 à 20h00 à la salle communale
de l'abri de protection civile

L'assemblée communale a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 30 novembre 2012, un avis tous-ménages et un affichage au pilier public.

Présidence : M. Christophe Jaccoud, syndic
Scrutateur nommé : M. Bertrand Crausaz
Citoyennes et citoyens présents : 19 / majorité absolue : 11
Citoyennes et citoyens excusés : M. Henri Pulfer
M. Bertrand Décotterd

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 23 mai 2012
(ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal)
2. Diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 57% à 50%
 - 2.1 Rapport de la commission financière et approbation
3. Budget 2013
 - 3.1 Fonctionnement
 - 3.2 Rapport de la commission financière et approbation
 - 3.3 Investissements
 - Consolidation du réseau d'eau Route du Menhir
 - Rénovation de la cour d'école
 - 3.4 Rapport de la commission financière et approbation
4. Election d'un membre à la commission financière
5. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2012
6. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 29.08.2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement
7. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé Glâne du 29.08.2012
 - a) clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement
 - b) limite d'endettement
8. Approbation des statuts de la Région Glâne-Veveyse du 29.08.2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation
9. Divers

Ouverture d'assemblée par M. Christophe Jaccoud, syndic :

Il souhaite une cordiale bienvenue aux citoyens présents à cette assemblée ordinaire et annonce que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les délibérations seront enregistrées. Aucune objection n'est formulée.

Aucune remarque ou opposition n'étant faite quant à l'ordre du jour et au mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. Elle est officiellement ouverte à 20h05.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2012

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2012 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté au secrétariat 10 jours avant l'assemblée ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Dès le 1^{er} janvier 2013, les procès-verbaux pourront également être consultés via le site internet de la commune www.auboranges.ch. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

● **Le procès-verbal du 23 mai 2012 est soumis au vote. Il est accepté par 18 OUI (contrepartie 0, abstention 1)**

Monsieur le syndic remercie la secrétaire communale, Madame Pascale Jaccoud, pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 57% à 50%

Il appartient à M. Philippe Besson en charge du dicastère des finances de présenter cet objet. En préambule, il présente les différents coefficients et taux des impôts communaux sur les personnes physiques des 18 communes de la Glâne de 2007 à 2012. Au 31.12.2012, le coefficient moyen de celles-ci est de 82,3%. S'agissant de la commune d'Auboranges, le taux a évolué de 125% en 1982 à 57% en 2012. Cette évolution très favorable résulte en outre de la qualité de nos contribuables et d'une politique de maîtrise des dépenses mise en place par le Conseil communal au cours des dernières années. Fort de ce constat et sur recommandation de la commission financière, le Conseil communal a décidé de proposer une nouvelle diminution du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques afin de s'abstenir de toute capitalisation de l'argent du contribuable. Les citoyens doivent toutefois être conscients que le taux d'imposition peut être appelé en tout temps, de manière favorable mais également défavorable, à suivre l'évolution de la qualité des contribuables, les futurs investissements communaux et les investissements régionaux d'envergure qui nous attendent (TransBill, TransHomes, Cycle d'orientation de la Glâne, etc...) de même que les charges imposées par le district, le canton et la confédération.

• **M. Bertrand Crausaz** : il regrette que la commune n'est pas profité de cette situation financière favorable pour investir le montant de Fr. 250'000.00 qui manquait à la réalisation du passage sous-voie et sauver ce projet lié au remaniement parcellaire simplifié Auboranges-Vuibroye. M. Jaccoud accepte son point de vue mais lui précise qu'il y avait d'autres facteurs à considérer notamment la position défavorable des instances de subventionnement et le fait également que les décisions ont été prises en 2005 alors que la situation financière de la commune était différente. M. Crausaz en est conscient mais reste convaincu qu'il y avait quelque chose à faire en faveur de cette réalisation importante pour la commune. La remarque de M. Bertrand Crausaz est soutenue par **M. Robert Pittet** qui affirme que la participation de la commune dans le projet du RPS est inférieure à la moyenne cantonale. M. le syndic rappelle toutefois que la commune a voté des crédits complémentaires pour l'amélioration des équipements communaux qui seront réalisés une fois que la problématique des oppositions sera réglée.

2.1 Rapport de la commission financière et approbation

M. Christian Donzé, président de la commission financière donne lecture du rapport de celle-ci. Elle rappelle que le rôle du Conseil communal est de proposer un taux qui permette d'avoir des comptes équilibrés et non pas de capitaliser comme une banque. Ainsi avec l'arrivée de nouveaux revenus importants dans la commune, la baisse proposée à 50% permet de présenter un budget 2013 équilibré, tout en tenant compte des scénarios les plus prudents. Cependant, la commission financière rend attentive l'assemblée communale que ce taux ne peut être considéré

comme acquis sur le long terme et qu'il pourrait être ajusté à la hausse si nécessaire dans les années à venir, dans le but de toujours garder des comptes équilibrés. La commission financière salue le travail fourni par le Conseil communal et en conclusion soumet cette baisse d'impôt à l'approbation de l'assemblée communale.

● **La diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 57% à 50% est soumise au vote.**

Elle est acceptée par 18 OUI (contrepartie 1, abstention 0)

3. Budget 2013

La parole est donnée à Mme Desarzens Besson, caissière communale pour la présentation du budget 2013.

3.1 Fonctionnement

Le récapitulatif du budget 2013 est remis à chaque citoyen et il est largement commenté par la caissière et M. Philippe Besson responsable des finances. Le budget de fonctionnement boucle avec un excédent de produits de Fr. 33.00 pour un total de charges de Fr. 843'406.45 dont le 75% sont des charges liées en faveur de l'Etat et des diverses associations dont nous sommes membres soit : Fr. 575'000.00.

Quelques éléments extraordinaires sont à relever :

Enseignement et formation

- Adaptation des bourses en faveur des étudiants et des apprentis de Fr. 200.00 à Fr. 300.00
- Mesure en faveur des familles ; participation de la commune aux frais de repas des enfants scolarisés au CO : 16 repas offerts au lieu de 10

Culture et loisirs

- Soutien de la commune à la 44^{ème} Marche romande du Général Guisan les 22 et 23 juin 2013. La commune sera hôte d'honneur de cette manifestation et le clocher de l'Orphelinat sera re - présenté sur la médaille.

Ordre public, économie

Les chapitres 14 (police du feu), 16 (protection civile) et 81 (forêts), sont soumis à certaines règles à savoir que si un bénéfice est réalisé dans ces comptes, il doit être porté en réserve et ne peut pas servir à financer le ménage courant.

Protection, aménagement et environnement

Les chapitres 70 (eau), 71 (épuration) et 72 (ordures) sont réagis sur la base du principe du pollueur-payeur et doivent produire des résultats équilibrées entre les charges et les produits.

M. Philippe Besson annonce que le budget 2013 prévoit une adaptation de la taxe de base pour l'eau potable. A l'article 29 du règlement communal de distribution d'eau potable, approuvé en date du 14 février 2012, celui-ci précise que la taxe de base a pour but le maintien de la valeur des installations, en couvrant les frais fixes, respectivement toutes les charges qui y sont liées, y compris les amortissements et intérêts. S'agissant des travaux de consolidation du réseau d'eau exécutés en 2011 et 2012, le coût net à financer par la commune après déduction des subventions est de Fr. 511'442.00 (amortissement sur 25 ans) auquel s'ajoutent les intérêts. La charge annuelle pour la commune est par conséquent de Fr. 28'129.00. Nous devons également tenir compte des travaux d'extension et de déplacement de conduites qui seront réalisés en 2013 pour un montant net après déduction des subventions de Fr. 66'500.00 (amortissement sur 25 ans) soit compter sur une charge annuelle de 3'6598.00. Aussi, tenant compte de la surface totale de M2 en zone constructible soit 103'904 m2, que les surfaces soit raccordées ou raccordables, le coût réel de la taxe de base annuelle par m2 est de Fr. 0.27. Facturée à Fr. 0.25 par m2 en 2012, le budget 2013 fixe cette taxe annuelle à Fr. 0.30 par m2.

Etat des réserves projetées au 31.12.2012 selon attribution théorique du budget

| | |
|---|----------------|
| Réserve service des eaux ; investissement | Fr. 41'149.00 |
| Réserve service des eaux ; fonctionnement | Fr. 6'435.00 |
| Réserve épuration ; investissement | Fr. 279'804.00 |
| Réserve épuration ; fonctionnement | Fr. 7'544.00 |
| Réserve ordures | Fr. 19'877.00 |
| Réserve pompiers | Fr. 1'539.00 |
| Réserve forêts | Fr. 23'258.00 |
| Réserve contributions places abri PC | Fr. 54'850.00 |

M. Philippe Besson signale que les problèmes de pollution de l'eau auxquels nous sommes confrontés en cette période de fin d'année engendreront des coûts importants notamment des coûts liés à la mise en place d'un système de chloration et de contrôle de qualité. Dans la perspective la plus pessimiste, l'état actuel de la réserve ne suffira pas à couvrir ces charges d'où une implication directe de l'état de la réserve sur le prix du m³ d'eau. Mais pour l'instant, le Conseil communal a décidé de maintenir le prix de l'eau au tarif actuel.

• **M. Robert Pittet** constate à nouveau que la diminution du taux d'impôt est assortie d'une augmentation de taxe. M. le syndic lui répond que la commune ne fait que respecter ses règlements basés sur les règlements-types de l'Etat qui contraignent les communes à un autofinancement de certains chapitres, comme celui de l'eau, par les taxes. Il admet que la commune d'Auboranges est en avance sur de nombreuses communes qui n'ont pas encore adapté leurs règlements mais qui ne pourront s'y soustraire.

• **M. Alexandre Griesser** demande qui paie l'eau utilisée lors de l'exercice-pompiers du CSPI Glâne-Sud et qui va assumer les coûts engendrés par le chlorage du réseau. M. Philippe Besson lui répond que l'eau est payée par les pompiers, donc le rôle d'impôts. Quant au coût du chlorage, il sera assumé par le compte de fonctionnement. Une synthèse de la situation sur la pollution du réseau d'eau et les probables raisons de celle-ci seront abordées dans les divers.

Monsieur le syndic remercie la boursière communale, Madame Myriam Desarzens Besson pour l'établissement du budget.

3.2 Rapport de la commission financière et approbation

M. Christian Donzé, président de la commission financière donne lecture du rapport de celle-ci. Elle a constaté que le budget de fonctionnement 2013 qui tient compte du nouveau taux d'imposition de 50% pour les personnes physiques présente un résultat équilibré avec un léger bénéfice de Fr. 33.00. La commission financière tient à relever quelques points :

CSPI : le Conseil communal a su collaborer avec les 3 autres « petites communes » pour faire plier Rue et Ursy, ce qui a permis de réactiver l'ancienne clé de répartition. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le local des pompiers a été mis en location au CSPI pour un loyer annuel de Fr. 6'000.00.

Déchetterie : le chapitre s'autofinance à 100% par rapport au minimum de 70% demandé, ceci grâce à l'utilisation de la réserve provenant de notre sortie de la déchetterie de Promasens.

Eau : la mise à jour du réseau touchant à sa fin, les décomptes finaux ont permis de recalculer la taxe de base annuelle, démontrant que celle-ci ne suffira pas pour assurer l'autofinancement de l'équipement de base. C'est pourquoi il a été nécessaire de la relever à 30ct/m².

D'un point de vue général, la commission financière a été informée par le Conseil communal qu'il fallait profiter de cette bonne situation financière car à partir de 2014-2015, certaines choses risquent de changer, mais pas forcément en notre faveur.

En conclusion, la commission financière remercie le Conseil communal pour la préparation très minutieuse du budget 2013 et le soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

● **Le budget de fonctionnement 2013 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.**

3.3 Investissements

Consolidation du réseau d'eau Route du Menhir

Le dossier est présenté par M. Eric Dénervaud en charge du dicastère de l'eau. Les travaux projetés sont la conséquence directe de la construction prochaine d'une villa familiale en bordure de la Route du Menhir entre la ferme Gast et la maison Grosset. En l'état actuel, la conduite d'eau communale traverse la parcelle à l'endroit même où la villa sera implantée, selon plan d'enquête provisoire fourni par les propriétaires, Monsieur et Madame Rojas-Gast. Cette conduite doit donc être déplacée. Les travaux prévus sont les suivants : * pose d'un bloc 4 vannes DN 150 en limite de propriété Rojas-Grosset, * pose d'une conduite long 50 m' , d'une vanne et d'un T pour un raccordement sur la conduite existante, * pose d'une conduite long 115m' le long de la Route du Menhir, * pose d'une conduite long. 30 m' côté Est de la construction Rojas pour raccordement sur la conduite existante, * installation d'une nouvelle BH au carrefour Route du Menhir-Route de l'Orphelinat. Toutes les tranchées, à l'exception de la conduite de 30 m' seront utilisées et financées à 50% par la société Cosvegaz qui compte raccorder quelques propriétaires situés dans ce secteur.

Le coût total prévisionnel est estimé à Fr. 66'437.50 TTC (subventions et taxe de raccordement déduites).

M. Alexandre Griesser demande si le budget a été bien calculé ou si les citoyens doivent s'attendre à un dépassement de budget comme cela a été le cas lors des travaux de 2011-2012 . M. Eric Dénervaud lui répond que la situation est différente s'agissant principalement de la longueur du tracé des conduites et de leur situation en pleine terre. De plus, les coûts présentés ont été établis sur la base d'un appel d'offres et l'entreprise PLCO travaille au forfait. Il n'y a donc aucune raison de penser que le budget sera dépassé.

M. Francis Dénervaud demande si les différentes conduites et services existants seront déplacés. M. Eric Dénervaud lui répond que la variante choisie ne nécessite pas le déplacement des services ni d'ailleurs des conduites d'épuration, seul un bétonnage de celles-ci sera nécessaire.

Rénovation de la cour d'école

Le dossier est présenté par M. Eric Dénervaud. Le revêtement de la cour d'école réalisé il y a environ 7 ans s'est détérioré de manière significative notamment par les jeux de ballons. Les travaux projetés sont les suivants : arrachage du revêtement synthétique souple existant, pose d'un nouveau revêtement synthétique Outdoor perméable pour la pratique de l'athlétisme et les jeux de balles , démontage du treillis existant et pose d'une nouvelle clôture en grilles soudées, installation d'un montant de volleyball-tennis avec filet. Le montant des travaux selon devis de la société Real Sport est estimé à : Fr. 35'000.00 TTC.

M. Christoph Horisberger, voisin direct du bâtiment scolaire émet le souhait qu'une attention particulière soit apportée au choix de la clôture afin de trouver la solution optimale qui limitera le nombre de balles et ballons en perte. Le Conseil communal prend note de sa remarque qu'il prendra en considération dans son choix final.

3.4 Rapport de la commission financière et approbation

M. Christian Donzé, président de la commission financière donne lecture des rapports :

Consolidation du réseau d'eau Route du Menhir

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2013 et a pris note de l'investissement proposé par le Conseil communal sur le réseau d'eau pour un montant de Fr. 90'000.00, auquel il faut déduire Fr. 23'500.00, représentant les taxes et subventions. L'origine de cet investissement vient d'une demande pour un permis de construire sur une parcelle où les conduites d'eau actuelles passent sous un des futurs bâtiments. La commune doit donc corriger le

tracé. Le déplacement de cette conduite permettra de faire fouille commune avec le gaz et équiper une parcelle adjacente. Cet investissement sera couvert par les recettes courantes et par l'adaptation de la taxe de base sur l'eau. La commission financière soutient cet investissement et le soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

Rénovation de la cour d'école

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2013 et a pris note de l'investissement proposé par le Conseil communal pour la rénovation de la cour d'école, pour un montant de Fr. 34'378.00. La commission financière s'étonne de la courte durée de vie de ce type de revêtement, indépendamment des problèmes rencontrés après sa pose. Avec le nouveau code des obligations, la garantie de 5 ans sur ce genre de travaux permettra de se prémunir de tout défaut de construction. Cet investissement permet d'utiliser notre fortune à bon escient en maintenant notre petit patrimoine immobilier en bon état. Cependant, compte tenu des expériences passées, la commission financière demande au Conseil communal de surveiller régulièrement l'état du sol ainsi que les activités pratiquées afin de ne pas avoir à réinvestir un tel montant dans 9 ans. N'ayant vu aucun problème pour financer cet investissement par les recettes courantes, la commission financière le soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

● **La consolidation du réseau d'eau Route du Menhir pour un montant de Fr. 66'500.00 TTC est soumise au vote. L'investissement est accepté à l'unanimité**

● **La rénovation de la cour d'école pour un montant de Fr. 35'000 TTC est soumise au vote. L'investissement est accepté par 18 OUI (contrepartie 1, abstentions 0)**

4. Election d'un membre à la commission financière

L'assemblée doit élire un membre au sein de la commission financière afin de remplacer M. Philippe Pittet, membre démissionnaire suite à son élection au Conseil communal au printemps 2012. Le Conseil communal propose la candidature de M. Henri Pulfer. Citoyen de la commune depuis peu et domicilié au Chemin de l'Orphelinat, M. Pulfer exerce la profession d'expert comptable /contrôleur de gestion et dirige une fiduciaire à Lausanne. Toutefois, chacun peut se porter candidat ou faire d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, le Conseil communal propose d'élire en qualité de membre de la commission financière M. Henri Pulfer.

● **M. Henri Pulfer est élu membre de la commission financière à l'unanimité.**

Désormais, la commission financière est composée de M. Christian Donzé président, M. Bertrand Décotterd secrétaire, Mme Chantal Dendani, M. Jérôme Jaccoud et M. Henri Pulfer.

5. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2012

L'assemblée communale a pour mission de nommer l'organe de révision pour l'exercice 2012. Le Conseil communal propose de réitérer sa confiance à la Fiduciaire Marc Gobet de Romont pour la 6^{ème} année consécutive. Cette année sera la dernière puisque la loi fixe le nombre maximum de mandats consécutifs à 6.

● **La nomination de la Fiduciaire Marc Gobet en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2012 est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.**

6. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 29.08.2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissements

7. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé Glâne du 29.08.2012

- a) **clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement**
- b) **limite d'endettement**

8. Approbation des statuts de la Région Glâne-Veveyse du 29.08.2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation

M. Christophe Jaccoud, syndic fait une présentation globale des points 6-7-8 de l'ordre du jour qui sont étroitement liés.

De nombreuses tâches, dont la responsabilité et l'exécution incombent aux communes, ne sont en fait pas exercées à ce niveau, soit parce qu'une loi impose un mode de collaboration (les cycles d'orientation, par ex.) soit parce qu'il est apparu plus judicieux de se regrouper à cet effet entre plusieurs communes. Toutes les communes n'ont pas le même potentiel et les mêmes moyens, en particulier financiers, pour accomplir leurs tâches. L'équilibre d'une région et la solidarité de ses membres impliquent donc une péréquation horizontale, notamment les clefs de répartition des frais entre les collectivités intéressées.

Au fil des ans et des tâches, des clefs de répartition et des critères multiples se sont développés. Certaines faiblesses, voire inquiétudes sont apparues. Pour parer à ces manquements, en 2007, les communes ont adopté une nouvelle clef de répartition. Cette nouvelle solidarité a permis de réaliser plusieurs infrastructures importantes (transformation de l'hôpital, terrain de sport pour le Cycle d'orientation de la Glâne, etc.).

La loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale a été acceptée par la population lors de la votation du 7 mars 2010. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Etant donné que le critère de l'indice de capacité financière, qui était un des éléments déterminant pour le calcul de la clef glânoise, a été abandonné, les associations ou ententes intercommunales doivent adapter leur clef de répartition au plus tard pour le 1^{er} janvier 2013.

Au terme de réflexions et de simulations, il est apparu que la solution la plus réaliste était simplement d'abandonner le critère de l'indice de capacité financière et de baser la clef sur la population légale et le rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, morales et impôt à la source).

En fonction des buts fixés, il a fallu introduire une pondération dans la valeur des critères. La variante proposée tient compte des pourcentages différenciés par critères, à raison de :

- 40% de la population légale
- 60% du rendement de l'impôt cantonal total

En ce qui concerne la répartition des dépenses d'investissement de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne, l'article 23 des statuts précise que les dépenses d'investissements nettes, après déduction des ressources, sont réparties pour 50% à la charge des communes du district selon la clef de répartition prévue à l'article 22 (sans la commune-siège) et 50% à la charge de la commune-siège. Dans les discussions, la commune de Romont a mis en cause cette situation pour les motifs suivants :

- Un certain nombre de personnes travaillant au CO de la Glâne n'habitent plus, comme c'était le cas lors de la réalisation du bâtiment, dans la commune de Romont.
- Les avantages de la commune-siège ne représentent pas le 50% des investissements, d'autant que la commune-siège doit supporter des frais supplémentaires (infrastructures) et qu'elle participe aussi aux frais de prestations dont elle ne bénéficie pas directement (transports, cantines, etc.).

Elle relève tout de même les avantages suivants :

- Attractivité (nouveaux logements, constructions, etc.)
- Offres sportives et culturelles
- Relations commerciales avec les entreprises de la commune-siège

Au terme de réflexions et simulations et après consultation des différentes communes, le comité de l'Association des communes glânoises propose une nouvelle clef qui découle également d'un consensus permettant à chaque commune de trouver une solution évolutive se rapprochant au maximum du juste prix et tenant compte des situations de chacune :

- Abandon de la prise en charge de 50% des investissements par la commune-siège
- Introduction d'un préciput de 5% dégressif de 1% tous les 5 ans à charge de la commune-siège, puis répartition du solde des charges d'exploitation entre toutes les communes, selon deux critères (40% en fonction de la population légale et 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total)
- En cas d'augmentation de plus de 2% des charges d'exploitation suite à une modification de la législation cantonale (par ex. prise en charge des salaires des professeurs), le préciput sera diminué d'autant de la part dépassée.

Puis le solde est réparti entre toutes les communes du district selon la clef glânoise à savoir :

- 40% de la population légale
- 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôts sur les personnes physiques et fortune + revenu + impôts sur les personnes morales et capital + bénéfice + impôt à la source)

S'agissant du Réseau Santé Glâne, en plus de la modification de la clef de répartition et tenant compte de la transformation du home de Vuisternens-devant-Romont et des divers travaux importants qui devront être entrepris ces prochaines années, il est proposé aux communes de porter la limite d'endettement nécessaire aux constructions et aux investissements de Fr. 25 millions à 50 millions.

Ces nouveaux statuts de même que l'augmentation de la limite d'endettement du RSG ont été adoptés par les délégués des communes réunis en assemblée extraordinaire le 29.08.2012.

Dès lors, il appartient maintenant aux assemblées communales d'entériner les décisions des délégués en acceptant la modification des statuts et la limite d'endettement du RSG.

● VOTE

6. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 29.08.2012- Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement
L'assemblée approuve ces modifications par 14 OUI (contrepartie 0, abstention 5)

7. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé Glâne du 29.08.2012

a) clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement

b) limite d'endettement

L'assemblée approuve ces modifications par 14 OUI (contrepartie 0, abstention 5)

8. Approbation des statuts de la Région Glâne-Veveyse du 29.08.2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation

L'assemblée approuve ces modifications par 17 OUI (contrepartie 0, abstention 2)

9. Divers

Discussions et informations du Conseil communal :

Réseau d'eau - pollution : M. Eric Dénervaud résume les problèmes rencontrés sur le réseau d'eau au cours des dernières semaines. Le 23 octobre 2012, lors d'une analyse prévue dans le cadre du programme d'autocontrôle du réseau d'eau, le Laboratoire cantonal a relevé la présence d'une bactérie de type E.Coli. à deux endroits sur le réseau. Les analyses effectuées par l'Association de distribution avant la chambre de départ d'Essertes ont démontré que l'eau était conforme aux normes en vigueur. Cette constatation a déclenché un processus de chloration en

continu de l'eau à partir de notre chambre de comptage qui a pris fin 2 semaines plus tard. Afin de valider les simulations hydrauliques par ordinateur et tester la capacité du réseau, un test grandeur nature du réseau a été effectué le 3 novembre par le Corps des sapeurs-pompiers du CSPI Glâne-Sud, avec un soutirage maximum, durant une demi-heure afin de vérifier les données informatiques.

Un nouveau prélèvement de contrôle est effectué le 19 novembre. Les résultats du Laboratoire cantonal sont alarmants vu la présence de 11 bactéries de type E. Coli. Dès cet instant, la population a été informée par circulaire T-M que l'eau était impropre à la consommation et qu'elle devait être bouillie avant consommation. Ensuite, le Conseil communal a pris différentes mesures urgentes notamment une chloration intensive pendant quelques jours suivie d'une chloration réduite toujours en vigueur à ce jour. Il est probable, mais ce n'est encore qu'une hypothèse, qu'une voire plusieurs sources privées chargées de bactéries soient responsables de la pollution par effet « venturi ». De l'eau de source privée se serait infiltrée dans le réseau communal au moment de la mise en dépression de celui-ci en raison de l'étanchéité déficiente d'une ou plusieurs vannes privées. Tous les propriétaires de sources privées ont été convoqués à une séance d'information le 12 décembre dernier au cours de laquelle ils ont été informés que toutes les vannes d'eau privées seraient rapidement plombées. Dès cet instant et jusqu'au moment où les installations privées auront été mises en conformité avec la technique actuelle de séparation des fluides, ils devront consommer uniquement l'eau du réseau public. Différentes variantes sont proposées aux propriétaires de sources privées : - abandon de la source, abandon du raccordement au réseau public, séparation physique et totale du réseau privé/public ou installation d'un bac de disconnection. Les consignes du Laboratoire cantonal en la matière sont précises : il incombe aux distributeurs la responsabilité de vérifier que l'eau des sources privées ne peut en aucun cas contaminer l'eau du réseau public en vérifiant l'absence de toute interconnexion (réseau privé – réseau public).

A **M. Bertrand Crausaz** qui souhaite présenter une 5^{ème} solution qui pourrait s'appliquer à la Société de laiterie, M. le syndic lui répond qu'il ne tient pas à engager le débat ce soir à ce propos d'une part parce que l'ordre du jour ne le prévoit pas et d'autre part parce que la majorité des citoyens présents à l'assemblée ne sont pas concernés par le sujet. Il lui suggère d'en discuter hors débat de l'assemblée. M. Crausaz n'est pas satisfait par cette proposition mais s'y résout.

Remaniement parcellaire simplifié Auboranges-Vuibroye

M. Eric Dénervaud informe l'assemblée de l'avancement du dossier du remaniement parcellaire simplifié Auboranges-Vuibroye. L'ouverture des soumissions, reçues par appel d'offre parue dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 23 novembre 2012 portant sur la réalisation des ouvrages collectifs - 2^{ème} étape de subventionnement, aura lieu le vendredi 18 janvier 2013. Les travaux devraient débiter au cours du printemps 2013 en fonction des conditions météorologiques. S'agissant des travaux se rapportant à l'élargissement de la route communale « Le Moulin » et aux travaux de défense-incendie qui s'y rapportent, ceux-ci sont pour l'instant bloqués par des oppositions.

La parole n'est plus demandée.

Au terme de l'assemblée et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux citoyennes et citoyens qui ont accepté les objets qui leur ont été soumis. Ses remerciements vont également aux membres de la commission financière pour leur excellent travail et leur précieuse collaboration. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière ainsi que toutes les personnes qui oeuvrent pour le bien de la Commune.

A tous, il souhaite de belles fêtes de fin d'année en rappelant l'apéritif du Nouvel-An le dimanche 6 janvier 2013 auquel toute la population est cordialement invitée.

C'est avec plaisir qu'il invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22h10.

La secrétaire

Le syndic